



COMMISSION EUROPÉENNE
DG Emploi, affaires sociales et inclusion

Mobilité des travailleurs
Libre circulation des travailleurs, EURES

Bruxelles,
D1/FPF/dgh

Monsieur Eric Dumont

[ask+request-5744-
5046fce9@asktheeu.org](mailto:ask+request-5744-5046fce9@asktheeu.org)

Objet: Votre demande d'accès à des documents – N° réf. GestDem 2018/3721

Monsieur Dumont,

Nous nous référons à votre lettre/message électronique du 13/07/2018 concernant une demande d'accès à des documents enregistrée le même jour sous le numéro de référence susmentionné.

Vous trouverez ci-joint une copie des dispositions adoptées par les autorités belges (Gouvernement flamand, Gouvernement de la Communauté française et Service Public Fédéral Personnel et organisation) qui ont conduit la Commission à classer la procédure d'infraction 2009/2334 qui a donné lieu à l'arrêt de la Cour dans l'affaire C-317/14.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Denis GENTON
Chef d'Unité

Annexes:

- Dispositions adoptées par le Gouvernement flamand
- Dispositions adoptées par le Gouvernement de la Communauté française
- Dispositions adoptées par le Service Public Fédéral Personnel et organisation

Commission européenne, 1049 Bruxelles, BELGIQUE - Tél. +32 22991111